

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 66 (1921)
Heft: 10

Artikel: Questions d'artillerie
Autor: Grosselin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questions d'artillerie.¹

Le colonel d'artillerie Tréguier, qui en France commande l'artillerie divisionnaire 47, a publié récemment une série de conférences qu'il a faites à ses officiers sur le tir de l'artillerie.

Si pour des étrangers la lecture n'en est pas toujours aisée du fait de la terminologie parfois fort différente de celle que nous employons et par cette rage de l'abréviation qui, lors même qu'on en connaît le sens, rend toute lecture fatigante, lecture qui devient énervante lorsque le sens de l'abréviation reste incertain à l'esprit, l'exposé de chacun des sujets, sa concision et sa clarté rend ce livre attachant pour tous ceux qu'intéresse le tir et qui cherchent à développer leurs connaissances dans cette branche.

Les croquis nombreux sont simples et expressifs.

En quelques mots, au début, l'auteur montre que la guerre de stabilisation a obligé peu à peu les artilleurs de campagne à appliquer les procédés de tir de siège et que bientôt on fut en possession de tous les moyens pour ouvrir le feu avec un angle voisin de celui de l'objectif.

A tel point que certains sont allés jusqu'à prétendre que le réglage ne devait plus exister.

Ils auraient raison, dit notre auteur, si l'on pouvait déterminer d'une façon exacte la part d'influence due à chaque cause perturbatrice. Ils ont raison lorsqu'il s'agit de tirs sur zone, tant qu'on peut fixer sur une carte les emplacements exacts, batterie-objectif, et qu'on peut recevoir les données du sondage.

La suppression du réglage peut être imposée pour avoir le bénéfice de la surprise. Mais si cette raison majeure n'existe pas et s'il s'agit de tirs de précision, le réglage est indispensable à moins de faire une consommation très grande de munitions.

¹ TRÉGUIER, colonel d'artillerie breveté. *Conférences sur le tir de l'artillerie*. Paris. Charles-Lavauzelle et C^{ie}. Vol. in-8° de 182 pages avec 60 croquis dans le texte. Prix : 5 francs.

En guerre de mouvement, on n'a, le plus souvent, ni le temps, ni les moyens de faire une préparation minutieuse, et c'est le réglage seul qui permettra d'atteindre sûrement l'objectif.

Après avoir traité la préparation du tir, l'auteur revient sur cette question du réglage par une remarque qu'il faut citer textuellement parce qu'elle revêt pour nous, à l'heure actuelle, une réelle importance :

« Messieurs, je viens de vous dire qu'on avait le moyen de déterminer d'une façon approchée la valeur de l'angle cherché ; mais remarquez bien que cette valeur n'est qu'approchée et qu'on ne peut, par conséquent, prétendre faire sans réglage que des tirs sur zone. Si vous voulez faire un tir de précision, c'est-à-dire avoir la valeur exacte de l'angle du but, il n'y a que le réglage qui puisse vous la donner.

» Donc il faut bien s'entendre quand on dit que l'on peut faire des tirs de destruction uniquement après préparation sur le plan directeur.

» Oui, on peut faire ainsi des destructions, mais par des tirs échelonnés et à la double condition :

» 1^o que l'objectif soit réellement dans la zone battue ;

» 2^o qu'on y mette le prix en projectiles et qu'on ne se contente pas de la quantité réglementaire prévue pour le tir de destruction réglé et exécuté en tir de précision.

» Ce procédé de faire des destructions sans réglage, sans observation, est parfois imposé par la situation tactique et on voit combien il importe que la préparation soit exacte. Mais si le réglage n'est pas interdit, vous devrez, quand vous aurez à faire des destructions, régler votre tir, et cela dans l'intérêt de l'infanterie. Ce qui, du reste, ne vous dégage nullement de l'obligation de faire une préparation de tir aussi complète que possible.

» Mais n'oublions pas qu'une erreur est toujours possible dans la préparation et que, alors, en cas de tir exécuté sur simple préparation, quelle que soit la quantité de coups tirés, les destructions nécessaires ne seraient pas faites. »

La conférence suivante s'étend sur le *tir de précision*. On y trouve les précautions à observer dans le tir, dont comme chez

nous l'inobservance est une source d'erreurs et de lenteur :

N'envoyer par téléphone que les commandements réglementaires.

S'astreindre à transmettre les commandements toujours dans l'ordre réglementaire.

Pas de commandements inutiles.

C'est-à-dire, chez nous, s'astreindre strictement à l'école de tir.

En parlant de la direction, l'auteur indique qu'il ne faut pas perdre de temps à faire de petites corrections individuelles. Il faudrait ajouter surtout : aux grandes distances où, chez nous, on a le tort de ne pas attendre ce que donne la dispersion.

Dans les genres de réglage en portée, le procédé dit par placage du point moyen, c'est-à-dire notre tir par approche, semble assez en honneur alors que, dans notre armée, il est par trop délaissé. C'est la correction sur l'écart lorsqu'on peut le mesurer.

Mais on ne saurait admettre le principe du réglage par la mesure de la grandeur des écarts tel qu'il est donné à la page 106 de l'ouvrage, car ce procédé est plus théorique que pratique.

$$\begin{array}{ccc}
 C_1 & C_2 & B \\
 \cdot & \cdot & \cdot \\
 C_1 B = E & E_2 B = e & \\
 e = \frac{E}{3} & &
 \end{array}$$

Et si E est l'écart du premier coup C_1 au but B , C_2 le coup obtenu après avoir allongé la hausse H de $E = H + E = H_1$, e l'écart $C_2 B$ tel, par exemple, que $e = \frac{1}{3}$ de la longueur, $C_1 C_2$ ou $e = \frac{1}{3}$, on doit corriger H_1 de $\frac{E}{3}$. Et si on

ne veut pas faire cette proportion, il faut corriger de l'écart, en forçant s'il le faut ; si l'on passe de l'autre côté du but, tant mieux, on a encadré.

Du reste, à la page 128 l'auteur indique lui-même le défaut grave du principe indiqué à la page 106, car la règle ne doit pas être observée au delà du sixième coup. Après le sixième coup, on recommence comme au début.

Lorsqu'il prend le tir fusant, l'auteur insiste sur deux points sur lesquels, depuis des années, dans l'artillerie de forteresse nous insistons aussi :

1^o Si les coups percutants sont visibles d'un observatoire terrestre, il faut se régler percutant ;

2^o Il faut obtenir pendant le réglage un percutant sur quatre.

Il faut aller plus loin et dire, surtout chez nous, qu'il faut rechercher dans le tir d'efficacité un percutant sur quatre à huit avec le shrapnel et un percutant sur quatre avec l'obus explosif fusant, en le libérant de la hauteur d'éclatement parfois si difficile à mesurer dans notre pays, et pour éviter les grandes hauteurs d'éclatement dont l'efficacité est totalement nulle.

L'auteur, dans son étude, sépare le réglage de l'obus explosif fusant de celui du shrapnel, quoique le règlement français ne fasse pas de différence, et il distingue le tir de précision du tir sur zone. Quant au tir d'efficacité, l'auteur regrette la concision du règlement qui du reste ne fait pas de distinction dans le tir d'efficacité entre l'obus explosif fusant et le shrapnel. C'est un tort grave à notre avis et l'auteur a raison de consacrer à chacun de ces projectiles un chapitre séparé.

A la page 73, on se rend compte de l'inefficacité du shrapnel aux grandes distances.

Les conférences relatives aux tirs en arrière des crêtes présentent un vif intérêt ; elles devraient être connues de tous nos officiers d'artillerie, dans notre pays mouvementé.

L'observation latérale est traitée simplement, c'est un joli chapitre. Depuis fort longtemps nous nous attachons à développer cette partie et il faudrait citer ici textuellement les trente pages de l'ouvrage sur les méthodes de recoupement, les grilles d'observation, le réglage sur la ligne d'observation.

La partie consacrée aux principes du transport de tir fait ressortir combien ces transports sont délicats et qu'ils ne peuvent être exécutés que dans les limites suivantes :

tant que le rapport des distances topographiques est compris entre $\frac{3}{4}$ et $\frac{4}{3}$ et tant que l'angle de transport ne dépasse pas 300 millièmes.

On ne peut jamais avoir de corrections exactes ; il faut toujours faire sur l'objectif un tir échelonné.

Certaines pages, celles qui traitent des questions de matériels, sont pour nous d'un intérêt purement théorique, mais elles ne doivent pas être négligées, comme par exemple le repérage et le réglage du tir par la méthode du réticule tangent.

Les tirs des obus toxiques que l'auteur divise en tirs de surprise, de neutralisation, d'infection, d'interdiction, sont élégamment exposés dans leur mécanisme et leur but tactique.

L'ouvrage se termine par les procédés de réglage la nuit sur des points lumineux et le réglage à l'aide d'organes étrangers au groupe, comme par exemple à l'aide des sections téléométriques.

Si toutes les questions touchées par le colonel Tréguier sont faciles à saisir par l'artilleur français, parce qu'elles complètent son règlement, en entrant dans certains détails nous avons voulu éveiller l'intérêt que trouveraient nos artilleurs à feuilleter les pages si claires de ces conférences sur le tir de l'artillerie.

Colonel GROSSELIN.
